

tenue sous la présidence de Monsieur LEROOY, assisté(e)
de Monsieur CORDEY et Monsieur PERNELLE, Conseillers
En présence de Monsieur JOUANNEAU, Rapporteur public
Madame FLAMBRY, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2304508	RAPPORTEUR: Monsieur Gabriel CORDEY
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision 456/2023 du 17 mars 2023 du préfet de Normandie portant sanction administrative en matière de pêche maritime et d'aquaculture marine (6 points de pénalité en qualité d'armateur du navire de pêche "Arpege")	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PRIAL	STREAM AVOCATS AND SOLLICITORS (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA REGION NORMANDIE	
02)	DOSSIER N° 2304509	RAPPORTEUR: Monsieur Gabriel CORDEY
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision 199/2023 du 17 mars 2023 du préfet de Normandie portant sanction administrative en matière de pêche maritime et d'aquaculture marine (6 points de pénalité en qualité de capitaine du navire de pêche "Arpege")	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	STREAM AVOCATS AND SOLLICITORS (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA REGION NORMANDIE	
03)	DOSSIER N° 2412477	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic PERNELLE
Titre de l'affaire	Conteste deux arrêtés du 28 juin 2024 par lesquels le président du conseil départemental de l'Eure a, d'une part, fixé le prix de journée brut applicable à compter du 1er juin 2024 en intégrant la rétroactivité au 1er janvier 2024 et, d'autre part, fixé la dotation globale de fonctionnement de l'établissement Foyer Jules Ledein et le prix de journée net	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION JULES LEDEIN (27)	SELARL AUDICIT
Défendeur	DEPARTEMENT DE L'EURE	SCP SEBAN ET ASSOCIES

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2412481	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic PERNELLE
Titre de l'affaire	Conteste deux arrêtés du 28 juin 2024 par lesquels le président du conseil départemental de l'Eure a, d'une part, fixé le prix de journée brut applicable à compter du 1er juin 2024 en intégrant la rétroactivité au 1er janvier 2024 et, d'autre part, fixé la dotation globale de fonctionnement de l'établissement Foyer de vie Val André et le prix de journée net	
Demandeur	Nom des parties ASSOCIATION JULES LEDEIN	Représentants des parties SELARL AUDICIT
Défendeur	DEPARTEMENT DE L'EURE	SCP SEBAN ET ASSOCIES
05)	DOSSIER N° 2412484	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic PERNELLE
Titre de l'affaire	Conteste deux arrêtés du 28 juin 2024 par lesquels le président du conseil départemental de l'Eure a, d'une part, fixé le prix de journée brut applicable à compter du 1er juin 2024 en intégrant la rétroactivité au 1er janvier 2024 et, d'autre part, fixé la dotation globale de fonctionnement de l'établissement Foyer Annie Solange et le prix de journée net	
Demandeur	Nom des parties ASSOCIATION JULES LEDEIN	Représentants des parties SELARL AUDICIT
Défendeur	DEPARTEMENT DE L'EURE	SCP SEBAN ET ASSOCIES
06)	DOSSIER N° 2412487	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic PERNELLE
Titre de l'affaire	Conteste deux arrêtés du 28 juin 2024 par lesquels le président du conseil départemental de l'Eure a, d'une part, fixé le prix de journée brut applicable à compter du 1er juin 2024 en intégrant la rétroactivité au 1er janvier 2024 et, d'autre part, fixé la dotation globale de fonctionnement de l'établissement Foyer Eugénie Marie et le prix de journée net	
Demandeur	Nom des parties ASSOCIATION JULES LEDEIN	Représentants des parties SELARL AUDICIT
Défendeur	DEPARTEMENT DE L'EURE	SCP SEBAN ET ASSOCIES

09 heures 30

07)	DOSSIER N° 2305932	RAPPORTEUR: Monsieur Gabriel CORDEY
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision implicite de rejet du 10 mai 2023 de la CAF du Nord portant refus du bénéfice des allocations logement sur la période de novembre 2016 à avril 2018.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et Madame X	SELARL BENOIT LEGRU
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD	
08)	DOSSIER N° 2304195	RAPPORTEUR: Monsieur Gabriel CORDEY
Titre de l'affaire	demande annulation du rejet de la demande d'aide au titre du dispositif d'accompagnement individuel dans le cadre du retrait du royaume uni	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SARL L'ASCENSION	SCP BIGNON LEBRAY & ASSOCIES
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
09)	DOSSIER N° 2310394	RAPPORTEUR: Monsieur Gabriel CORDEY
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 11 octobre 2023 par laquelle le président du conseil départemental du Nord a accordé une dérogation au titre du RSA à compter du 1er juin 2023 et non au 1er avril 2023.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	DEPARTEMENT DU NORD - DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ACHAT PUBLIC CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD	Président

09 heures 30

10)	DOSSIER N° 2401471	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic PERNELLE
Titre de l'affaire Renvoi TJ : Demande d'annulation de la décision de la MDPH du Pas-de-Calais en date du 3 novembre 2023 portant sur une orientation professionnelle.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU NORD	Directeur
11)	DOSSIER N° 2401485	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic PERNELLE
Titre de l'affaire Conteste la décision implicite de rejet de la maison départementale des personnes handicapées du Nord concernant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé à 50%, ainsi que la décision du 30 janvier 2024 du département du Nord portant rejet d'attribution de la carte mobilité inclusion mention stationnement.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU NORD	Directeur
	DEPARTEMENT DU NORD - DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ACHAT PUBLIC	Président
12)	DOSSIER N° 2401827	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic PERNELLE
Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision de la la maison départementale des personnes handicapées portant refus de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU NORD	Directeur

09 heures 30

13)	DOSSIER N° 2402187	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic PERNELLE
Titre de l'affaire	Conteste la décision de la maison départementale des personnes handicapées du Nord du 11 janvier 2024 portant rejet de la demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU NORD	Directeur
14)	DOSSIER N° 2402224	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic PERNELLE
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision de la MDPH du Nord en date du 2 février 2024 portant refus de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU NORD	Directeur
15)	DOSSIER N° 2402925	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic PERNELLE
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 30 janvier 2024 par laquelle la présidente de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a rejeté son recours administratif portant sur une orientation professionnelle en établissement, service ou unité (ESRP - ESPO - UEROS)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU NORD	Directeur

09 heures 30

16)	DOSSIER N° 2403056	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic PERNELLE
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire Conteste la décision du 22 février 2024 de la maison départementale des personnes handicapées du Nord portant rejet de la demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU NORD	Directeur

17)	DOSSIER N° 2403669	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic PERNELLE
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision de la MDPH du Nord en date du 22 mars 2024 portant refus de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU NORD	Directeur

Arrêté le 16/09/2026
Le président du tribunal